



... Au fil du Mérard,

La vie à Nancras ...

Bulletin municipal Avril 2026

Le mot du maire



Chères Nancrassiennes, chers Nancrassiens,

En ce printemps qui voit la nature renaître et nos cœurs s'ouvrir à de nouveaux projets, je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude la plus sincère et ma profonde humilité devant la confiance que vous venez de renouveler à l'équipe que j'ai eu l'occasion de conduire. Votre soutien massif lors des dernières élections municipales est bien plus qu'une victoire personnelle : c'est un mandat clair pour poursuivre, ensemble, le chemin engagé depuis plusieurs années.

Entamer un troisième mandat à la tête de notre commune est pour moi un honneur et une responsabilité immense. C'est la preuve que les efforts consentis, les réalisations passées et la vision partagée pour Nancras ont trouvé un écho dans votre quotidien. Mais c'est aussi un appel à aller plus loin, à innover, à consolider ce qui fait la force de notre village : sa solidarité, son patrimoine, son dynamisme et sa qualité de vie.

Ces prochaines années, nous nous engageons à poursuivre nos priorités :

Préserver notre cadre de vie : protéger nos espaces, entretenir nos chemins ruraux, et veiller à un développement urbain maîtrisé et respectueux de notre identité.

Renforcer les services à la population : soutenir nos commerces de proximité, mise en place d'un système de vidéo-protection, et maintenir une attention particulière envers nos aînés et notre jeunesse.

Encourager et favoriser le lien social : notre volonté est de pérenniser le repas champêtre, qui aura lieu, cette année, le samedi 25 juillet. De favoriser le développement d'un lieu de rencontre intergénérationnel ainsi que la création d'une réserve citoyenne de bénévoles.

Développer la transition écologique locale : encourager les économies d'énergie, favoriser les mobilités douces, et accompagner les initiatives citoyennes en faveur de l'environnement.

Poursuivre une gestion saine des finances communales.

Dès le 20 mars, début officiel de notre nouveau mandat, avec l'ensemble des conseillers municipaux et des agents communaux, nous nous sommes entièrement mobilisés et dévoués à la mise en œuvre du programme pour lequel nous nous sommes engagés.

Ainsi, plusieurs projets sont d'ores et déjà actés. Je citerai notamment, parmi cela, la venue d'un bar ambulant « Bar en bulle » dans le parc de la Mairie à partir du jeudi 16 avril, toutes les deux semaines et ce jusqu'en septembre, dont l'objectif est clairement de **favoriser le lien social et intergénérationnel**. Nous avons également signé deux conventions, une avec la Communauté de Commune Cœur de Saintonge pour le déploiement des chemins de randonnées VTT dont un avec possibilité de départ depuis la rue du Parc. Une seconde convention a été signée avec le SDEER (Syndicat d'électrification) pour le changement de tout l'éclairage public en lampes Led. C'est deux derniers points répondant à notre volonté de **développer la transition écologique**. Enfin, toujours, dans ce même domaine, nous débutons l'étude de plusieurs offres permettant la mise à disposition gratuite d'une couverture des terrains de pétanque par le biais de production d'énergie solaire.

Nancras n'est pas seulement un territoire, c'est une communauté. Je crois en notre capacité collective à bâtir l'avenir sans renier nos racines. Mon équipe et moi resterons à votre écoute, disponibles et déterminés à servir l'intérêt général avec transparence et exigence.

Merci pour votre confiance. Continuons d'écrire, page après page, l'histoire de notre commune.

Avec toute ma fidélité et mon engagement,

Votre Maire, David RAFFE

Mairie de Nancras : 20 rue de l'Aunis

Telephone : 05 46 94 70 75

Courriel : mairie@nancras.fr

Site internet : www.nancras.fr

Ouverture au public :

lundi de 13h30 à 18h30

mardi de 14h00 à 18h00

mercredi de 09h00 à 12h30

vendredi de 13h30 à 18h00

LE CONSEIL MUNICIPAL : les points principaux

Le compte rendu détaillé des conseils municipaux ainsi que les délibérations sont sur le site internet www.nancras.fr à la rubrique « La mairie » et disponible à l'examen en mairie.

Conseil municipal du 23/02/2026

Projet éolien des Rouches : avis sur le projet suite à une seconde enquête publique

Monsieur le Maire propose un vote à bulletin secret. A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal accepte. Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien sur les Communes de Balanzac et de Sainte Gemme. Il ajoute qu'ils ont été destinataires d'une présentation synthétique du projet élaborée par la société WPD. Monsieur le Maire présente le dossier concernant l'enquête publique relative au projet éolien des Rouches. Le projet, porté par la société WPD, est constitué de quatre éoliennes, d'une hauteur maximale de 200m. La Commune de Nancras, étant une commune limitrophe, son Conseil Municipal doit émettre un avis sur le projet. Une première enquête publique avait eu lieu pour l'installation de trois éoliennes. Le Conseil Municipal avait émis un avis défavorable le 18 juin 2024. Monsieur le Maire propose de passer au vote. Il ajoute qu'il n'y participera pas car il est propriétaire de parcelles impliquées dans le projet. Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant : 1 pour, 1 abstention et 6 contre. Compte tenu desdits, le conseil municipal émet, à la majorité des votants un avis défavorable au projet éolien des Rouches.

Réparation de la toiture de la mairie : désignation de l'entrepreneur

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a pour projet la réfection de la toiture de la mairie suite à un premier dégât des eaux en 2024. L'entreprise Rousselle avait fait un devis de 72 136€ pour la réfection de la toiture. L'entreprise Attila a également été consultée. Ils ont estimé qu'un remplacement des ardoises endommagées, un traitement de la toiture et la réparation des gouttières étaient suffisants. Le devis est de 4 594,27€ TTC. Un expert en bâtiment est venu. Il a également considéré qu'une révision de la toiture était suffisante au lieu d'une réfection. A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'accepter le devis de l'entreprise Attila.

Travaux de voirie divers : désignation de l'entrepreneur

Monsieur le Maire fait état de plusieurs travaux de voirie à effectuer :

- une reprise d'une grille avaloir rue du Colombier
- deux reprises d'entourages de regards rue d'Oléron
- reprises de trottoirs et de bordures rue de la Berthinière, au carrefour
- reprise de réseau de pluvial rue de Saintonge.

Il présente le devis de l'entreprise Charpentier d'un montant de 10 302€ TTC. Mme MICHAUD Aurore s'étonne que ce soit de la compétence de la Commune du fait que ce sont des routes départementales. Il est répondu que le pluvial et les trottoirs sont à la charge communale. Le Conseil Municipal demande à négocier le devis de l'entreprise Charpentier car il y a un forfait « intervention » à chaque prestation. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Charpentier de 10 302€ TTC pour des travaux divers de voirie.

Travaux de menuiseries local 15 rue de Saintonge : désignation de l'entrepreneur

Ce point a déjà été évoqué lors de la séance du 08 décembre 2025. D'autres devis ont été demandés pour le changement uniquement de la fenêtre. Le changement de la porte avait été considéré comme inutile. Monsieur le Maire présente le devis le plus avantageux qui est celui de l'entreprise Atlantem d'un montant de 2 591,42€ TTC. La pose sera effectuée par l'entreprise Menuiserie Plus Services qui devra revoir son devis. Le Conseil Municipal souhaite que le bail avec la prothésiste ongulaire soit rédigé. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise Atlantem de 2 591,42€ TTC pour la fourniture de la fenêtre au 15 rue de Saintonge.

Aménagement parvis et parking de la Mairie : demande de subvention au titre des Amendes de police

Monsieur le Maire rappelle que ce point a déjà été traité le 14 octobre 2025. Le Conseil Municipal avait confié les travaux de voirie du parvis de la mairie à l'entreprise Charpentier et autorisé le dépôt de deux demandes de subvention auprès du Département. Le Département demande une délibération datant de 2026 pour les demandes de subvention. Le Département subventionne à hauteur de 50 % la réalisation de parking pour une dépense plafonnée à 60 000€ HT (soit 30 000€).

Il subventionne également à 50 % les petits aménagements de sécurité pour une dépense plafonnée à 50 000 € HT (soit 25 000€). Ce deuxième dossier reste plus hypothétique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter le Département pour des demandes de subvention au titre des amendes de police.

Deux demandes de subvention pour voyages scolaires du Collège Albert de Saujon

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention totale de 50€ pour les projets suivants du collège André Albert de Saujon :

- un échange franco-allemand avec un séjour en Allemagne : une élève concernée
- un séjour à Valence en Espagne : une élève concernée

Questions diverses

- Une réunion aura prochainement lieu entre le Département et le cabinet Devouge pour un projet de lotissement sur la zone à urbaniser entre la rue du Colombier et la rue d'Oléron.
- Le projet Promobox est annulé
- La boulangerie est en liquidation financière

INFORMATIONS COMMUNALES :



Le piéton de Nancras

Le piéton ne peut que s'émerveiller de sa balade printanière en passant devant le garage Jean-Jacques Automobiles.

Jean-Jacques et sa compagne ne manquent jamais d'apporter à la commune sa touche festive liée à la saison.

Quel plaisir pour les yeux des plus petits comme des plus grands de voir les belles décorations de Pâques marquant le début du printemps !



Le Projet Alimentaire Territorial

Le PAT est un projet collectif qui a pour objectif de préserver l'agriculture et de développer une alimentation durable, accessible à tous, en soutenant notamment les circuits courts et les produits locaux de qualité.

Le PAT définit une stratégie alimentaire partagée, en synergie avec les initiatives locales.



Le PAT de Saintonge Romane a été retenu comme lauréat de l'appel à projets national « Vers une Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC) ».

À ce titre, il bénéficie d'une dotation de l'État d'un montant de 70 000 €, destinée à soutenir la mise en œuvre de sa nouvelle feuille de route.

Une délégation composée d'un élu, notre maire David Raffé, et de techniciens représentant les trois territoires porteurs, s'est rendue à la cérémonie de remise des prix, organisée dans le cadre du Salon International de l'Agriculture, en présence de la ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire, Annie Genevard.

Conseil municipal du 10/03/2026

Compte financier unique 2025: budget annexe locaux commerciaux

Monsieur le Maire explique que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion. C'est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat.

Monsieur le Maire fait lecture du CFU 2025 des locaux commerciaux.

Le CFU 2025 du budget annexe « locaux commerciaux » dégage un excédent de 63 925,50€.

Monsieur le Maire quitte la salle, et Monsieur DURAND Lionel, premier adjoint, préside et met le CFU 2025 à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le CFU 2025 du budget annexe Locaux Commerciaux.

Compte financier unique 2025 : budget principal

Monsieur le Maire fait lecture du CFU 2025 du budget principal.

Le CFU 2025 du budget principal dégage un excédent de 611 018,18€.

Monsieur le Maire quitte la salle, et Monsieur DURAND Lionel, premier adjoint, préside et met le CFU 2025 à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le CFU 2025 du budget principal.

Motion en faveur de la filière cognac

Monsieur le Maire fait lecture d'une motion en faveur de la filière cognac proposé par l'Association des Maires de France.

Il s'agit d'un appui à la filière Cognac et de demander expressément au gouvernement français qu'il accompagne cette dernière activement à Bruxelles pour faire émerger les mesures de soutien qui lui ont été promises.

Le Conseil Municipal, par 2 abstentions et 7 pour, décide d'adopter cette motion.

Questions diverses

- Des élus demandent plus de précisions quant à la répartition de la prise en charge de l'entretien des routes départementales en agglomération entre le Département et la Commune.

- suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, il avait été demandé de réviser le devis de l'entreprise Charpentier pour des travaux divers de voirie. Monsieur le maire annonce qu'il a obtenu une réduction de 1 308€.

- Les peintures sur la parking de l'église ont été refaites par l'entreprise Marquausol.

- Une nouvelle armoire positive a été commandée pour le restaurant scolaire étant donné que la précédente est en panne.

- Monsieur le Maire termine en remerciant tous les membres du Conseil Municipal pour cette dernière réunion de la mandature.

Conseil municipal du 20/03/2026

Élection du Maire

Il a été procédé à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le dépouillement de vote a donné les résultats ci-après :

M RAFFE David a obtenu 15 voix.

M RAFFE David ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire propose la création de 4 postes d'adjoints.

La Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit 4 adjoints au maire maximum.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer quatre postes d'adjoint.

Élection des adjoints

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel par les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire est déposée.

Elle est composée de M DURAND Lionel, Mme ENTEM Christine, M GRANDE Gilles et Mme MONTUS Adeline.

Il est ensuite procédé au vote.

La liste de M DURAND Lionel a obtenu la majorité absolue avec 13 voix et a été immédiatement installée.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

MM RAFFE David et DURAND Lionel sont désignés pour être conseiller communautaire à la Communauté de Communes Coeur de Saintonge.

Charte de l'élu local

M le Maire lit la Charte de l'élu local qui énumère les devoirs et droits des élus locaux.

Chaque conseiller municipal a signé un exemplaire.

Nouveau à Nancras : Le Bar « en Bulle »



Annulé le 2 avril en raison de la météo, le Bar « en Bulle » a fait sa première sur Nancras, le jeudi 16 sous le soleil. Une soixantaine de personnes se sont retrouvées pour ce moment convivial sous le grand chêne du parc de la mairie. Les enfants ont bien profité des jeux mis à disposition.

Notre troquet nancrassien sera présent de 18h à 22h, un jeudi sur deux les semaines paires, soit le 30 avril, les 14 et 28 mai, les 11 et 25 juin, etc ... jusqu'à fin septembre. L'entrée se fait par le 32 rue de l'Aunis (Salle de la sellerie)

A partir de mai, ventrèche et röstis à la plancha vous permettrons de faire un vrai repas en plus des planches apéro.

Vous pouvez suivre l'actualité du Bar « en Bulle » sur [Facebook](#)

SÉANCE DE SPORT EN EXTÉRIEUR À NANCRAS

SÉANCE À 5€ AVEC BOISSON DE RÉCUPÉRATION INCLUSE
OU
SÉANCE GRATUITE SANS BOISSON



TOUS LES DIMANCHES À 10h30 !

Peu importe le niveau, peu importe l'âge, le but est de bouger TOUS ENSEMBLE !



À partir du dimanche 15 février, RDV devant la salle de la Sellerie - Nancras



bayle.quentin



Quentin Bayle



06 78 23 25 17

CLAP DE FIN POUR LE « RAID AMAZONES »

Karine, Nancrasienne, Patricia, Christelle, Corinne et Béatrice sont revenues profondément marquées et enchantées par leur aventure au Raid Amazones, que vous avez suivie tout au long de l'année à travers leurs articles.

Engagées pour la lutte contre le cancer, elles se sont pleinement dépassées lors des épreuves sportives, avec des résultats très honorables, se classant dans le premier tiers. Une performance d'autant plus forte que certaines d'entre elles ont été directement confrontées à la maladie.

À travers ce défi, elles ont souhaité porter un message d'espoir, de reconstruction et de dépassement de soi. Aujourd'hui, **elles sont fières** de concrétiser leur engagement en reversant un **chèque de 7 000 euros** à la Ligue contre le cancer.

Elles tiennent également à remercier chaleureusement toutes les personnes, la mairie et les entreprises qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce beau projet.

Les Lydettes Raid G'Old!



RETROUVEZ TOUTES LES INFOS DE LA COMMUNE EN TEMPS RÉEL SUR :

www.nancras.fr & PanneauPocket

Délégations du Conseil Municipal au Maire

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire, les délégations suivantes :

- 1° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 3° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4° de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 5° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 6° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7° de fixer les rémunérations et de régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 8° de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 9° d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 à L 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code.

Le conseil municipal autorise le Maire à exercer ce pouvoir quel que soit le montant estimé du bien à préempter et les conditions de cette préemption.

10° d'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en précisant que cette délégation d'ester en justice est générale et vaut pour toutes les instances portées devant toutes juridictions de l'action judiciaire, tant civiles que pénales ou devant les juridictions de l'ordre administratif et ce quel que soit le degré de juridiction ainsi que de se porter partie civile pour défendre les intérêts de la commune et de solliciter en conséquence devant la juridiction compétente, les dommages et intérêts en réparation du préjudice subi par la commune et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 euros pour les communes de moins de 50 000 habitants ;

11° de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant n'excédant pas 20 000 euros ;

12° d'exercer ou de déléguer, en application de l'article L 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du même code;

Le Maire ne pourra préempter pour un bien évalué à plus de 20 000€.

13° d'exercer, au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles. Le Maire ne pourra exercer le droit de priorité pour un bien évalué à plus de 20 000€.

14° d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

15° de procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, dans les limites suivantes :

-uniquement pour les opérations inscrites au budget et dans lesquelles le conseil municipal aura approuvé les études d'avant-projet définitif du maître d'œuvre désigné par l'opération concernée.

Fixation des indemnités de fonction du maire et des adjoints

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

de fixer le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints aux taux suivants :

pour le maire : 85% de 44,3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1027 pour les quatre adjoints : 85% de 11,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1027.

Composition des commissions municipales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

de créer les commissions suivantes et d'élire les membres du conseil qui y siégeront :

COMMISSION FINANCES/ÉLABORATION DU BUDGET

- Lionel Durand - Christine Entem - Aurore Michaud - Christine Rother - Sonia Merlaud

COMMISSION URBANISME- PLAN LOCAL D'URBANISME

- l'ensemble des conseillers municipaux sera convié à cette commission

COMMISSION PERSONNEL COMMUNAL

- Arnaud Magny - Christine Rother - Patricia Corbineau

COMMISSION CIMETIÈRE

- Lionel Durand - Adeline Montus - Aurore Michaud - Patricia Corbineau - Christine Entem

COMMISSION VOIRIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

- Lionel Durand -Aurore Michaud -Benjamin Grenon

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL

- Christine Entem - Christine Rother - Patricia Corbineau - Benjamin Grenon -Adeline Montus -Quentin Bayle

COMMISSION GESTION DES SALLES MUNICIPALES

- Gilles GRANDE - Christine Entem - Patricia Corbineau

COMMISSION COMMUNICATION/BULLETIN MUNICIPAL/SITE INTERNET/ASSOCIATIONS

- Christine Entem - Cassandra Roger - Adeline Montus - Arnaud Magny - Benjamin Grenon - Quentin Bayle

COMMISSION ACTION SOCIALE-SOLIDARITE AUX PERSONNES

- Christine Entem - Quentin Bayle - Cassandra Roger - Christine Rother - Patricia Corbineau

COMMISSION BATIMENTS LOCATIFS

- Gilles Grande - Adeline Montus - Patricia Corbineau - Bruno Cappella

COMMISSION BÂTIMENTS COMMUNAUX

- Gilles Grande - Arnaud Magny - Lionel Durand - Christine Entem - Bruno Cappella - Aurore Michaud

COMMISSION ECOLE-GARDERIE-CENTRE DE LOISIRS

-Adeline Montus - Arnaud Magny

COMMISSION CANTINE

- Adeline Montus - Patricia Corbineau - Christine Rother - Quentin Bayle

COMMISSION ANIMATIONS ET FESTIVITÉS

- l'ensemble des conseillers municipaux sera convié à cette commission

COMMISSION ESPACES VERTS/EMBELLISSEMENT

- Christine Entem - Aurore Michaud - Benjamin Grenon - Patricia Corbineau - Sonia Merlaud

COMMISSION SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

-Bruno Cappella - Patricia Corbineau - Benjamin Grenon - Sonia Merlaud

Composition de la commission d'Appel d'Offres

Monsieur Le Maire précise qu'il préside cette commission.

Il a été procédé à la désignation des membres de cette commission, à l'unanimité,

membres titulaires : - Lionel Durand - Christine Entem - Sonia Merlaud

membres suppléants : - Patricia Corbineau - Arnaud Magny - Gilles Grande

Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle les compétences de la commission et qu'il faut dresser une liste de 24 noms, dans les conditions suivant l'article 1650.

La nomination de 12 commissaires est faite ensuite par le directeur des services fiscaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal dresse la liste suivante :

M RENAUD Michel, M MOINET Alain, Mme DURAND Marie-Paule, M COMPAN Bernard, M SUIRE Jean-Paul, Mme PROTEAU Sandrine, M CORBINEAU Didier, Mme PICHON Maguy, M PILLET Jean-Claude, M BARTHELEMY Bruno, Mme BONNEGARDE Karine, M COMBEAU Jean-Philippe, Mme SUIRE Leslie, Mme DELEPINE Vanessa, M GENDRON Jean, Mme PREFOL Charlene, M VERBANAZ Sylvain, Mme JERVAISE Maryline, Mme LAVEAUD Mélody, Mme LE LEZ Nicole, Mme MILLARD Carole, M BERNARD Dominique, M GACHET Philippe, Mme MICHAUD Aurore

Élection de 3 délégués du SIVOS Seudre Saintonge

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal désigne comme délégués :

M RAFFÉ David, Mme MONTUS Adeline et M POULARD Olivier

Désignation d'un grand électeur au collège électoral du canton du SDEER

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne, pour prendre part à l'élection des délégués titulaires et suppléants des communes du canton de Saint Porchaire au comité syndical du SDEER : M RAFFÉ David

Désignation d'un délégué titulaire et un suppléant au Pays de Saintonge Romane

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne comme délégué titulaire M DURAND Lionel et comme délégué suppléant M RAFFÉ David

Désignation d'un délégué titulaire et de 2 suppléants à Soluris

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M GRENON Benjamin comme délégué titulaire.

Mme ENTEM Christine et M BAYLE Quentin sont désignés comme délégués suppléants.

Désignation d'un représentant au collège électoral du Syndicat Départemental de la Voirie

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne en qualité de représentant au collège cantonal qui élira les délégués au comité syndical du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime : M DURAND Lionel

Désignation d'un délégué élu et d'un délégué agent CNAS

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer :

- comme déléguée élue : Mme ROGER Cassandra

- comme déléguée agent : Mme LAURENT Gaëlle

QUESTIONS DIVERSES

- M Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en sécurité d'un immeuble en procédure d'urgence au 3 rue de l'Aunis et 4 rue d'Oléron et fait état du rapport d'expertise de M Marc RAYMOND, expert de justice.

D'après l'expert, la partie la plus dangereuse se situe au 04 rue d'Oléron. La Commune devra mettre en place de la rubalise matérialisant l'interdiction d'emprunter le trottoir au niveau du 04 rue d'Oléron.

La propriétaire a 1 mois pour exécuter les travaux de mise en sécurité et ensuite 11 mois pour exécuter les autres travaux.

En cas d'inexécution des travaux, la mairie peut mettre en place des astreintes ou se substituer au propriétaire défaillant, à ses frais. Dans ce cas, l'immeuble sera inscrit au service des hypothèques.

- M le Maire informe qu'une demande de dératisation a été faite auprès de Sublimm pour la mairie, les ateliers et les locations au 24 rue de l'Aunis suite au constat de présence de rongeurs.

- M le Maire présente le dossier de Girasole Energies, demandé par M MAGNY Arnaud, pour la construction d'un bâtiment pour la couverture de terrains de pétanque

M MAGNY précise que le commercial peut venir en séance présenter le projet.

Le projet sera rentabilisé à moindres coûts.

Une autre entreprise va proposer une offre.

- M le Maire annonce qu'il a un rendez-vous avec une personne du Département pour le projet d'aménagement de la rue de la Berthinière (mise en place de chicanes).

Il sera également abordé les travaux de voirie faits par l'entreprise Charpentier au carrefour pour la déviation à mettre en place.

- M DURAND Lionel souhaite que de nouveaux conseillers se portent volontaires pour l'ouverture et la fermeture du parc de la mairie. Madame MONTUS Adeline se propose d'ouvrir et fermer le parc le samedi. Monsieur Bruno CAPPELLA se chargera de l'ouverture et fermeture du parc en semaine, en dehors des jours d'ouverture de la mairie.

- M le Maire rapporte que la police municipale Val de Seudre alerte sur la non-conformité de la pose du miroir rue de l'Aunis/rue des écoles. En effet, il ne peut pas être posé de miroir avec une priorité à droite.

M le Maire propose le choix suivant aux conseillers municipaux :

* priorité à droite sans miroir

* Stop avec miroir

Le Conseil Municipal choisit la 2ème option.

Informations communales en bref ...



Feux du carrefour

Plusieurs personnes ayant contacté la mairie pour signaler un dysfonctionnement des feux, **voici quelques précisions sur leur nouvelle temporisation :**

Afin de fluidifier la circulation dans le sens Saintes – Oléron, souvent ralentie par les véhicules tournant vers Saujon, le feu côté rue de Saintonge reste vert un peu plus longtemps que celui de la rue d'Oléron.

Une croix rouge indique quand le feu est rouge dans le sens Oléron - Saintes (voir photo ci-dessous)

En conclusion, merci de bien vouloir respecter le feu rouge en venant

Jeux intervillages

Les jeux intervillages auront lieu dimanche 12 juillet, à Corme-Royal.

Nous recherchons encore quelques volontaires (de 7 à 77 ans) pour défendre les couleurs de notre commune.

Si ce challenge vous tente, inscrivez-vous à la mairie !



Agenda

8 mai à 10h45 sur le parvis de la mairie : Cérémonie de commémoration du 8 mai

21 mai à 23h59 : Date limite de la déclaration de revenus en ligne

24 mai sur le stade : Brocante annuel de l'association de pétanque

12 juillet à Corme Royal : Jeux intervillages

25 juillet : Repas champêtre dans le parc de la mairie

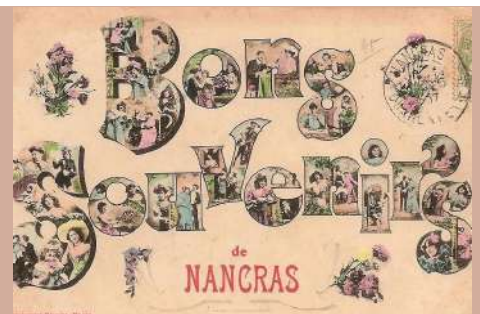
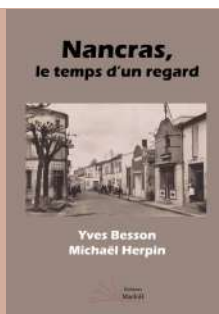
Nanocras, le temps d'un regard

Le livre d'Yves Besson et Mickaël Herpin sur l'histoire de Nanocras, est en vente au Tabac-presse de Nanocras.

Éditions MaeloH

22 rue des Grandes Roches 17600 CORME-ROYAL

contact@editionsmaeloh.fr



INFORMATIONS GÉNÉRALES :



Banque Alimentaire

Distribution des produits de la Banque Alimentaire de Charente Maritime, assurée par l'association « **Saujon Solidarité** » pour le canton de Saujon
Local : 2 bis rue du Château d'Eau à **SAUJON**

CALENDRIER

les vendredis :

30 avril - 15 et 29 mai - 12 et 26 juin

Horaires d'ouverture : 15h à 18h

Les personnes venant pour la première fois doivent au préalable se présenter à leur Mairie.



85 séjours sélectionnés pour les enfants de 6 à 16 ans cet été.

Bons vacances - Coup de pouce

Retrouvez le catalogue en ligne sur : charente-maritime.fr



Amicale des donneurs de sang bénévoles de la côte de Beauté

POUR FAIRE UN DON DE SANG, IL FAUT :
Être âgé de 18 à 71 ans (moins un jour), peser au moins 50 kg, se munir d'une carte d'identité et prendre RDV sur : dondesang.efs.sante.fr

CALENDRIER DES COLLECTES

1er trimestre 2026

ROYAN : Palais des Congrès

SAUJON : La Salicorne

BREUILLET : Salle multiculturelle

Pour des renseignements supplémentaires, appelez l'EFS, site de SAINTES : 05 46 93 53 44

21 mai	ROYAN	8h à 12h30
10 juin	BREUILLET	15h à 19h
16 juin	SAUJON	8h à 12h30
25 juin	ROYAN	8h à 12h30



France Travail

Dans le cadre de la labellisation de l'**Espace France Services** et des missions de l'**Espace Emploi Formation**, le CCAS de Saujon accueillera une **permanence France Travail** tous les premiers lundis du mois entre 14h et 16. Il sera nécessaire de prendre rendez-vous auprès de nos services au 05.46.02.66.56.

**OUVERT A TOUS!
VENEZ NOMBREUX!**



BOUTIQUE SOLIDAIRE DU SECOURS CATHOLIQUE

Réouverture à partir du mercredi 18 mars



La Boutique solidaire de Pont l'Abbé d'Arnoult réouvre ses portes

Accueil public tous les mercredis de 10h00 à 16h00

Dépôt des dons (vêtements, chaussures, linge de maison, puériculture) :
tous les vendredis de 10h00 à 13h00

📍 38, place de Verdun 17250 Pont l'abbé d'Arnoult

CCI CHARENTE-MARITIME

La CCI à vos côtés



LE GUIDE PRATIQUE DES COMMERÇANTS

Création/Reprise • Développement • Transmission


Disponible en mairie
et sur www.nancras.fr




DONNEZ ET ACHETEZ SOLIDAIRE


—  Une seconde vie pour vos objets —

Livres - Vélos - Vaisselle - Vêtements - Mobilier -
Jouets - Électroménager et plus encore


 Accessible à tous

8, rue du Bouil Bleu,
17250 SAINT-PORCHAIRE

 07 44 81 16 60

 <https://www.seconde-nature.net>



 Nos partenaires



Printemps

Voici donc les longs jours, lumière, amour, délire !
Voici le printemps ! mars, avril au doux sourire,
Mai fleuri, juin brûlant, tous les beaux mois amis !
Les peupliers, au bord des fleuves endormis,
Se courbent mollement comme de grandes palmes ;
L'oiseau palpite au fond des bois tièdes et calmes ;
Il semble que tout rit, et que les arbres verts
Sont joyeux d'être ensemble et se disent des vers.
Le jour naît couronné d'une aube fraîche et tendre ;
Le soir est plein d'amour ; la nuit, on croit entendre,
A travers l'ombre immense et sous le ciel béni,
Quelque chose d'heureux chanter dans l'infini.

Victor Hugo (1802-1885) - *Toute la lyre*



LE COIN NATURE



PRODUITS ET PRODUCTEURS FERMIERES

Le guide 2026 du Pays de Saintonge romane est disponible en mairie et sur www.nancras.fr.

**TOUS
au
COMPOST!**

COMPOSTEURS

Transformez vos biodéchets en compost pour enrichir le sol de votre jardin et réduisez ainsi jusqu'à 30% vos déchets.

Composteurs gratuits disponibles en mairie pour les foyers non équipés.



FRELON ASIATIQUE

Pour rappel du bulletin précédent, la capture par piégeage des reines fondatrices est efficace, principalement de **mars à mai**, au démarrage de la construction de leur nid. Le piégeage peut être poursuivi afin de fragiliser la population en place et vérifier la présence d'un nid de frelons asiatiques à proximité.

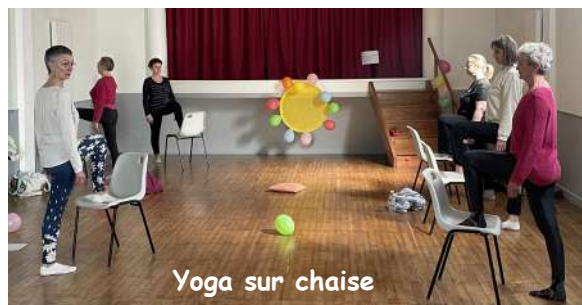


RAGONDINS

Si vous constatez des ragondins aux abords de vos propriétés, principalement le long du Mérard, merci de le signaler à la mairie qui se chargera de les piéger.

LE FOYER RURAL, un lieu chaleureux de notre village

En mars, nous avons organisé 2 évènements : une matinée « Yoga fleuri » et un après-midi « Pâques au trésor ».



La matinée yoga du 22 mars a réuni un peu moins de monde que celle du 12 octobre mais les participantes ont fort apprécié l'ambiance cocooning et le décor printanier de la salle. Thème du jour, une petite plante attendait chaque participante.

Le 29 mars, « Pâques au trésor » a remplacé notre traditionnelle chasse aux œufs du lundi de Pâques, qui tombait cette année pendant les vacances. Malgré un temps un peu frais, ce sont 43 enfants, accompagnés de leur parents qui ont profité de ce moment convivial

dans le parc de la mairie. Chercher les œufs pour les plus jeunes, essayer de résoudre des énigmes pour les plus grands, avaler quelques crêpes tartinées de Nutella ont ravies les participants mais ce sont surtout les cadeaux de fin de parcours qui ont fait briller leurs yeux ! Les couturières du Foyer rural avaient préparé des troussees et des pochettes en tissu pour y mettre les pochons de friandises et certains avaient repéré dès l'entrée celles qui leur plaisaient.

La saison se termine fin juin pour la gym et le yoga mais n'hésitez pas à venir faire un essai !

06 12 31 54 86 - www.facebook.com/foyerruralnancras/



AMICALE PÉTANQUE NANCRESSIENNE

Bonjour à toutes les nancrassiennes et nancrassiens,

Pour ce premier trimestre de la saison, l'heure était aux compétitions individuelles départementales.

Le club a vu une participation en hausse de ses licenciés lors de ces différentes qualifications, le représentant honorablement et avec grand fair-play.

Deux équipes se sont distinguées, une triplète promotion qui s'arrêtera au stade des huitième de finale, faisant ainsi partie des 16 meilleures équipes promotion du département.

L'autre équipe en doublette masculine jouera le 26 avril à Rochefort.

Une journée de cohésion s'est également déroulée fin février, regroupant les 36 licenciés de cette année ainsi que les cartes membres faisant un effectif d'une cinquantaine de personnes.

Le championnat des clubs vétérans a commencé le Mardi 7 Avril pour nos deux équipes.

Le club a choisi d'être ambitieux en fixant l'objectif de la montée en troisième division.

Les concours ouverts à tous ont repris courant mars, et se déroulent en quatre parties, soit les vendredis, samedis ou dimanches après midi en fonction des concours officiels ouvert à moins de 30 Kms par d'autres clubs.

Je vous invite à consulter notre page Facebook où les jours sont indiqués.

Le concours en partenariat avec les écoles du RPI sera reconduit début juin, nous espérons que vous serez nombreux, pour vos enfants.

Le Brocante annuelle se déroulera le dimanche 24 Mai 2026 (bulletin d'inscription ci-joint)

A bientôt sur nos terrains, n'hésitez pas à venir nous rencontrer !!

Le Bureau



LE COMITÉ DE RÉDACTION

Christine ENTEM, Adeline MONTUS, Gaëlle LAURENT